



Vol de cheque entre petit fils et grand parent

Par **franck91150**, le **17/11/2007** à **14:42**

mon beau fils a voler plusieurs cheque a son grand pere. il a 18 ans. il a proposer a son grand pere de le rembourser mais il a fallu que son grand pere porte plainte pour ne pas etre interdit bancaire. que risque t'il ? est ce que c'est parent son responsable sachant q'au moment des fait il etait majeur. si oui qu'elles sont les problemes encouru par les parents. merci de votre reponse

Par **Jurigaby**, le **17/11/2007** à **14:48**

Bonjour.

Feu le temps ou le vol même de moyens de paiement, entre ascendants et descendants était couvert par l'immunité familiale..

Malheureusement, avec la Loi du 4 avril 2006, désormais ces faits sont pénalement répréhensibles..

Le bambin encourt donc la peine de 3 ans de prisons et 45000 euros d'amende..

Maintenant, s'il n' pas de casier judiciaire, je pense qu'il ne va éccoper que d'un rappel à la loi.

En tant que parents, vous ne risquez absolument rien, ni pénalement ni civilement puisqu'il est majeur.